

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles Question écrite n° 33964

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la non-publication, à ce jour, des tableaux adoptés par la commission des maladies professionnelles en 1998 qui a pour conséquence l'absence de prise en charge par les caisses d'assurance maladie des victimes des affections concernées. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation ainsi que l'état d'avancement de la reconnaissance des cancers broncho-pulmonaires primitifs dus aux poussières de silice et de fer en tant que maladie professionnelle à part entière.

Données clés

Auteur: M. Marc Dolez

Circonscription: Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 33964 Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé: santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4913